



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE du mardi 19 février 2019

Présents :

Enseignants : Mme Clinco (CPA) – Mme Tardy (CPB) – M. Rech (CE1) – M. Vauchelles (CE1-CE2) – Mme Faivre (CE2A) – Mme Constantine (CE2B) – Mme Gorny (CM1A) – Mme Lescloupe (CM1B) – Mme Perraudin (CM2A) – Mme Arata (CM2B) – *Excusées : Mme Leperlier (CM1B) – Mme Pierrot (CE1)*

D.D.E.N. : M. Bocard

F.C.P.E. : M. Franc-Gony – Mme Gobaut – Mme Tschann – M. Monteil – *Excusés : M. Azzouz – Mme Kasmi – Mme Ortusi – Mme Jeballi – Mme Baranger – Mme Canpolat – Mme Hirbet – Mme Leroux – Mme Meoc*

Elue, mairie de Fontenay-sous-Bois : *Excusée : Mme Do Rosario*

1. Les évaluations nationales pour les classes de CP et CE1.

M. Rech explique que la passation s'est déroulée en 2 temps :

- En début d'année scolaire (2^{ème} quinzaine de septembre), les élèves de CP et de CE1 ont passé les évaluations nationales. Il s'agissait de mesurer les compétences des élèves dans le domaine de la langue française et dans celui des mathématiques.

L'enseignant saisit les réponses des élèves dans une application (la correction est automatisée) et dispose d'un bilan individuel pour chaque élève. Les résultats ont été joints aux livrets scolaires, au mois de décembre pour les élèves de CP, et au mois de janvier pour les élèves de CE1.

- Un point d'étape a lieu au mois de février uniquement pour les élèves de CP. Le principe de cette seconde évaluation est de constater les évolutions des élèves dans le domaine de la langue française et dans celui des mathématiques.

Ces bilans peuvent servir de support pour mettre en place un accompagnement spécifique, pour les élèves en difficulté, pendant la classe ou en dehors (A.P.C.).

Mmes Clinco et Tardy remarquent que les résultats issus de la seconde évaluation montrent que les progrès mesurés dans le domaine de la langue française sont importants ; progrès attendus, quoi qu'il en soit, puisque, à ce stade de leur scolarité, une part conséquente du travail réalisé en classe est consacré à l'apprentissage de la langue.

Elles expliquent, d'autre part, que la saisie des résultats sur le serveur dédié, a été longue et fastidieuse. En effet, chaque réponse donnée par chaque élève (40 pages par livret) doit être reportée sur le support électronique correspondant.

Concernant la remise des livrets scolaires, les élus de la F.C.P.E. regrettent que l'ensemble des enseignants ne propose pas une remise en main propre aux parents d'élèves, ou, à défaut, une proposition écrite individuelle dans le cahier de correspondance. Les enseignants rappellent que toute famille qui souhaite une rencontre peut effectuer une demande via le cahier de correspondance (information signalée au cours de la réunion de rentrée).

2. Projet numérique : dotation de 16 tablettes numériques à l'école élémentaire Michelet.

Une valise « Charge & Move II », comprenant un lot de 16 tablettes Sqool et une base (Wifi et de mise en charge), a été livrée lundi 17 février. Cet équipement, facilement transportable, permet une utilisation dans n'importe quelle classe de l'école.

Chaque classe est équipée d'une prise RJ45 permettant un accès à internet (les prises ont été testées et sont fonctionnelles). Ainsi, quand une classe décide d'utiliser cet équipement, il suffit de brancher la base sur l'électricité et le réseau internet. Les tablettes communiquent via le WIFI avec la base.

Concernant le financement, la commune fournit, équipe et assure la maintenance des équipements. Elle bénéficie d'une subvention de 50 % de la part de l'Education nationale.

Ces tablettes utilisent une interface particulière et ne peuvent être utilisées seules sans la base associée. De plus, on ne peut associer à ce système d'autres types de tablettes.

Deux sessions de formations pédagogiques de 3H00 seront assurées par Mme Lemoine, enseignante référente pour les usages du numérique. De plus M. Laurent (mairie de Fontenay) assurera également une séance de formation de « prise en main » pour les enseignants. Un prestataire (C.F.I.) sera garant de la maintenance. Les écoles pourront le contacter directement en cas de problème.

En ce qui concerne les applications : les gratuites pourront être téléchargées et installées sur l'ensemble des tablettes, les payantes seront réglées avec une carte pré-payée issue de l'enveloppe de 500 € de subvention du collège de rattachement.

L'ensemble des enseignants se réjouit de la mise en place de ce nouvel équipement au sein de l'école et apprécie de pouvoir participer à des séances de formation.

Cependant, Mme Gorny regrette que la maintenance de la salle informatique existante (16 ordinateurs) ne soit pas effectuée régulièrement et que les problèmes rencontrés limitent son « exploitation » : mise à jour des systèmes d'exploitation, installation des pilotes d'impression, connexion à internet... M. Rech s'engage à relancer la D.S.I. pour signaler l'ensemble de ces problèmes.

D'autre part, Mme Tardy signale que la mise en place du WIFI peut constituer un danger pour la santé des personnes. M. Rech précise que le système « Charge & Move II » est conforme aux obligations de l'article 7 de la loi du 9 février 2015, relative à l'utilisation du WIFI en milieu scolaire et qu'il n'est actif qu'au moment de son utilisation.

3. Grève du vendredi 14 décembre du personnel communal : communication « tardive » aux parents d'élèves.

Suite à la communication « tardive » effectuée par le personnel communal à propos de la grève du vendredi 14 décembre, différentes familles, ainsi que la F.C.P.E. ont souhaité avoir des éclaircissements sur ces procédures. Voici le courriel adressé par M. Clerget à M. Rech à ce sujet :

« L'ordre du jour du prochain conseil d'école prévoit un point sur l'information tardive des familles lors de la grève de la fonction publique du vendredi 14 décembre dernier. Même si l'examen des conditions d'exercice du droit de grève dans la fonction publique ne relève pas des compétences du conseil d'école mais puisque la question est posée j'imagine par les représentants de parents d'élèves, je tiens à vous apporter les informations suivantes :

- *Les fonctionnaires territoriaux ne sont astreints à aucune déclaration préalable et peuvent se déterminer lors de leur prise de fonction y compris sur une demi-journée*
- *Par tradition et sens des responsabilités, les agents qui contribuent à l'accueil d'enfants acceptent de faire connaître leurs intentions afin d'informer les familles*
- *En ce qui concerne la grève du 14 décembre, le préavis a été déposé auprès des ministères compétents pour l'ensemble des trois fonctions publiques le dimanche précédent c'est-à-dire le 9 décembre. Nous en avons été avisés le lundi 10 décembre et il a fallu aux responsables de service un peu de temps pour recueillir les intentions des agents. Nous avons pu prévenir les parents 48h avant c'est-à-dire mercredi 12 décembre. Or ce n'est plus un jour d'école mais de centre de loisirs et tous les parents n'ont pu être prévenus. »*

D'autre part, l'équipe enseignante s'interroge sur un autre point : quand un mouvement de grève du personnel de restauration est décidé sur la pause méridienne, certains enfants, dont les parents ne sont pas venus les chercher, restent à l'école sous la responsabilité des enseignants alors que l'on est sur un temps périscolaire. Dans ce cas que prévoient les services de la mairie ? Au cours de la grève du 14 décembre, le personnel de l'équipe d'animation était non gréviste mais il n'y avait aucun animateur présent sur l'école.

4. Compte-rendu de l'exercice d'évacuation du mardi 27 novembre 2018, avec l'intervention de la brigade des sapeurs-pompiers de la caserne de Nogent-sur-Marne.

M. Rech rappelle : Afin de tester la nouvelle procédure d'évacuation des bâtiments sur la structure scolaire Jules Michelet (rassemblement de l'ensemble des élèves de l'élémentaire dans la cour de l'école), le personnel et les élèves ont effectué un exercice « incendie », le mardi 27 novembre (entre 9H00 et 11H00) avec la participation de la brigade des Sapeurs-

Pompiers de Nogent-sur-Marne. Un départ de feu a été simulé avec une machine à fumée dans les locaux de la restauration scolaire et les pompiers sont intervenus sur l'école à l'aide de plusieurs véhicules. Précédemment, le lundi 19 novembre, chaque classe a assisté à une séance au cours de laquelle M. Rech leur a présenté les modalités d'organisation de l'exercice : déroulement, moyens engagés, cheminement des groupes, points de rassemblement, attitude à adopter, etc. Un nouvel affichage a été mis en place dans chacune des classes de l'école (plan d'évacuation, consignes d'évacuation, rangement des classes dans la cour de l'école maternelle).

Suite à cet exercice, un débriefing a été effectué avec l'ensemble des acteurs : M. Rech (directeur), M. Boisset (responsable du pôle opérationnel des Sapeurs Pompiers), M. Alves (chef de centre des Sapeurs Pompiers), M. Barret (responsable de secteur au service sécurité et maintenance du patrimoine bâti de la ville de Fontenay-sous-Bois) et 3 hommes de rang.

Ainsi, suivant les recommandations formulées, différentes mesures seront mises en œuvre pour les prochains exercices (inscrites sur la fiche d'évaluation rédigée pour l'occasion) :

- Un classeur « ressources », regroupant l'ensemble des informations concernant l'établissement (personnel, enfants, locaux...) a été mis à disposition en salle des maîtres. Il permet de transmettre toutes les informations utiles aux pompiers. Y est détaillé, en particulier, la localisation des barrages (gaz, eau, électricité, chauffage urbain).

- Le responsable de l'établissement (directeur ou la personne responsable en cas d'absence de celui-ci) doit accueillir les secours à l'entrée principale de l'école (ouverture des portes), être présent et disponible tout le long de l'intervention afin de donner les informations utiles aux pompiers et les guider, les orienter dans les locaux. Il lui est vivement conseillé de confier le recensement des élèves présents à l'école à l'un des enseignants.

Au cours du prochain exercice d'évacuation des bâtiments, Mme Constantine assurera le recensement des élèves absents.

- Modification du cheminement des élèves pour les classes 1 – 2 – 3 – 4 et 5 : évacuation directement dans la cour de l'école maternelle via l'escalier au fond du couloir. Les plans figurant dans les classes ont été changés.

- Modification du rangement des élèves, par classe, dans la cour de l'école maternelle. Les plans figurant dans les classes ont été changés.

5. Compte-rendu de la mise en œuvre du P.P.M.S. (le Plan Particulier de Mise en Sûreté) « Attentat ou intrusion extérieure : confinement », le mardi 11 décembre 2018.

Cette année scolaire, un nouveau document « type » a été mis en ligne. A présent, tous les types de risques figurent dans le même livret : inondation, tempête, séisme, glissement de terrain, accident industriel résultant d'un transport de matières dangereuses, accident nucléaire, attentat ou intrusion extérieure... Ce document de 39 pages, rempli par M. Rech, répertorie les informations concernant l'établissement (personnel, effectifs, locaux...) et détaille les procédures à suivre pour chaque type de risque.

La mise en œuvre du P.P.M.S « attentat ou intrusion extérieure » sur l'école élémentaire Jules Michelet a eu lieu le mardi 11 décembre 2018 à partir de 14H00. L'objectif de cet exercice, d'une durée de 20 minutes, était de tester et d'évaluer les modalités d'organisation face à la situation évoquée ci-dessus. A l'issue de celui-ci, une « fiche d'évaluation » a été rédigée par M. Rech : sur celle-ci figurent les différents commentaires et observations effectués par lui-même au cours de son déroulement. Le livret « P.P.M.S. » et la fiche d'évaluation ont été transmis à la circonscription de l'Education Nationale, au service enseignement de la ville de Fontenay-sous-Bois, et au commissariat de Fontenay-sous-Bois.

Un affichage spécifique a été mis en place dans chacune des classes de l'école.

Un classeur « ressources », regroupant l'ensemble des informations concernant l'établissement, est mis à disposition des personnes susceptibles de mettre en œuvre le P.P.M.S., (directeur ou enseignant responsable en cas d'absence de celui-ci).

Un nouvel exercice ayant pour thème « tempête » aura lieu au cours du mois de mai.

Les différents points détaillés par M. Rech au cours de la réunion restent confidentiels et ne seront pas inscrits sur ce procès-verbal.

6. La rédaction du D.U.E.R.P. (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels)

M. Rech et Mme Baranger (F.C.P.E.) se sont rencontrés le lundi 5 novembre et ont parcouru l'ensemble des locaux scolaires à la recherche de situations (liées à la configuration des locaux, le stockage de matériel, la présence de mobilier de classe, etc.) qui peuvent présenter des risques pour les personnes qui fréquentent l'école (élèves et personnel). Une série de photographies a été réalisée. M. Rech a ensuite complété le livret répertoriant ces observations : informations concernant l'école (contacts, effectifs, locaux...) et différentes fiches d'évaluation répertoriant les risques. Le document a été envoyé à la circonscription de Fontenay-sous-Bois et au service enseignement (le 11 février 2019).

Voici les problèmes relevés : 1 → Les volets dégradés de la classe 6, de la salle de réunion, du bureau du psychologue doivent être retirés (risque de chute). 2 → Les stores dégradés des classes 8 à 12 doivent être retirés (risque de chute). 3 → Les soudures du Linoléum posé dans le réfectoire et la cuisine cèdent et de nombreuses impuretés s'agrègent dans les espaces ouverts. 4 → Les barrières protégeant les arbres dans la cour de l'école peuvent blesser les enfants s'ils les heurtent. 5 → Les nez de marche situés à l'entrée de l'école peuvent provoquer la chute des enfants qui montent les escaliers. 6 → Le nombre de véhicules en stationnement le long du bâtiment élémentaire dans l'arrière cour, côté lycée, est trop important (lieu qui peut servir d'évacuation en cas d'alerte incendie). 7 → Les fenêtres des classes 1 à 12 (6 et 7 exclues) basculent et peuvent provoquer des blessures aux personnes qui les manipulent.

7. Les demandes de travaux 2018-2019 : inventaire.

Une réunion concernant le recensement des travaux sur l'école élémentaire Michelet s'est déroulée le jeudi 7 juin 2018 (personnes présentes : M. Martinez, M. Talbot, Mme Zemmouri, Mme Tanko, M. Gasnereau, M. Rech). Celle-ci a lieu chaque année, à cette période, afin d'inscrire les nouvelles demandes et de réajuster les précédentes en fonction des travaux réalisés au cours de l'année scolaire en cours. Un document intitulé « Demandes de travaux » est alors élaboré et transmis au service enseignement en vue de la préparation budgétaire de l'année à venir. Une trentaine de demandes ont été enregistrées.

En particulier, il faut signaler les suivantes (qui font l'objet d'une fiche dans le D.U.E.R.P.) : Dépose des anciens volets (classes 6 et 7), ôter les stores des fenêtres des classes 8 à 12 (classes), changement des baies de toutes les classes de l'établissement, remplacement du linoléum dans la salle de restauration...

8. Déroulement de la journée « Les ateliers de Noël », le mardi 18 décembre.

Le mardi 18 décembre a eu lieu « l'après-midi des ateliers de Noël ». Onze ateliers, animés par les enseignants, ont été proposés aux enfants. Chacun a réalisé un objet sur le thème de Noël. Onze parents d'élève ont aidé les enseignants à conduire les animations.

9. Photographie scolaire : bilan financier.

La vente des photographies d'élèves et de classes a rapporté 1826,15 € à la coopérative scolaire (soit 40 % du total des ventes).

10. Les projets particuliers : bilan de la classe avec nuitées organisée par Mme Perraudin.

La classe de Mme Perraudin a participé à un séjour au Grand Bornand (Haute-Savoie) du 9 au 21 janvier. Différentes activités ont été menées : ski alpin, rencontre avec des intervenants – pisteurs (découverte de leurs missions), guide de haute montagne (découverte de la flore et de la faune locale), représentant de la L.P.O. (éducation et sensibilisation à l'environnement) – , visite de la maison du patrimoine... Au cours du séjour, M. Gautrais (maire du Fontenay-sous-Bois), en visite sur les centres municipaux, a rencontré les enfants et l'équipe encadrante. Celui-ci a confirmé l'annonce concernant la gratuité des classes découvertes pour les familles. Prochaines classes découvertes : Mme Arata, CM2B, du 26 mars au 5 avril à La Turballe et M. Vauchelles, CE1-CE2, du 4 juin au 14 juin au Grand Bornand.

11. Circulation des piétons aux abords du chantier de la résidence de l'îlot Michelet : mesures de sécurité.

Suite aux différentes demandes formulées par la F.C.P.E., le principal du collège et le directeur de l'école, concernant les problèmes de sécurité aux abords du chantier « Ilot Michelet » (et cela dès le début des travaux), la police municipale a décidé de mettre en place une personne ressource (A.S.V.P.) afin d'assurer la circulation sécurisée des élèves sur le passage piéton, rue Michelet. Cependant, les élus de la F.C.P.E. remarquent, qu'à plusieurs reprises, la personne affectée à cette tâche n'était pas présente. A chaque fois, il a donc été nécessaire de signaler (par courriel), auprès de la police municipale, ces absences et de rappeler que cette intervention était indispensable.